MÉMOIRE

SUR

LA TRANSLATION DES CIMETIERES

HORS DE LA VILLE DE LYON ;

Par JEAN-JACQUES COINDRE, *Membre du College de Chirurgie, & Docteur en Médecine à Lyon.*



MÉMOIRE

SUR LA TRANSLATION DES CIMETIERES HORS DE LA VILLE DE LYON;

Par J. JACQUES COINDRE, Chirurgien & Docteur en Médecine, à Lyon.

LA ſépulture des morts a toujours été un objet ſacré pour toutes les nations ; chacune d'elles a ſes uſages particuliers pour les funérailles, ſuivant ſa réligion ; mais preſque toutes ont rendu à la terre les reſtes de l'homme, comme à la mere commune d'où nous tirons notre origine & notre ſubſiſtance : c'eſt donc en rendant à la terre la triſte dépouille des mortels, qu'il faut prendre des précautions pour que l'infection, ſuite néceſſaire de la fermentation putride qui opere la diſſolution des cadavres, ne devienne funeſte aux vivants.

Les loix romaines défendoient, ſous les plus grandes peines, d'enterrer dans les villes ; ces loix ont été en vigueur juſqu'au commencement du quatrieme ſiecle, où les cimetieres commen-

cerent à être placés auprès des églifes paroiffiales pour la commodité des prêtres ; & par la fuite la fuperftition, l'orgueil & l'avarice parvinrent à faire de nos temples des lieux de fépulture, où moyennant une fomme d'argent, un homme opulent acquerait le droit de pourrir près d'un autel, & d'infecter les fidelles qui venoient prier & qui refpiroient le germe de la mort en rendant graces à Dieu.

Je crois pouvoir me difpenfer de faire une longue differtation pour prouver la néceffité de transférer les cimetieres hors de l'enceinte des villes ; affez de caufes de maladies affailliffent la pauvre humanité dans ces cloaques infects, où l'on ne refpire qu'avec danger, où l'on ne peut faire un pas fans rencontrer des caufes de deftruction, enfin, où la fanté & les mœurs font continuellement en péril.

Il ferait à defirer que l'Affemblée Nationale rendît un décret qui fît revivre les loix romaines à ce fujet, qui autorifât les corps adminiftratifs à faire cette tranflation, & qui accordât aux municipalités la propriété des anciens cimetieres pour les indemnifer des frais que cette tranflation leur occafionneroit.

Lyon eft une ville confidérable par fa population, fes manufactures & fes richeffes ; fes habitants, les plus laborieux de l'empire, ont des droits facrés à la furveillance des magiftrats chargés des objets de falubrité ; le genre de travail de la plupart de fes ouvriers, les tient renfermés prefque toute la femaine ; il eft donc important pour la profpérité de cette ville, de veiller à la confervation de leur fanté, & d'éloigner de leur demeure les cimetieres & autres foyers d'infection

qui y abondent, en rendant de bonnes ordonnances concernant la propreté des rues, des maisons, cours & allées & la vuidange des latrines.

D'après le relevé que j'ai fait du nombre des morts dans chaque paroisse & dans les hôpitaux, depuis dix ans, je peux assurer qu'il s'éleve à Lyon, année commune, à un peu plus de quatre mille; de ce nombre environ deux mille six cents sont enterrés dans les cimetieres des paroisses, le surplus est porté au cimetiere de la Magdeleine qui sert aux trois hôpitaux.

La position de cette ville, au pied de plusieurs collines & sur le bord de deux rivieres, nécessite plusieurs cimetieres; on peut les reduire à trois: savoir un cimetiere principal dans lequel on enterrerait tous les morts de la plaine & ceux des hôpitaux, & deux autres cimetieres beaucoup moins considérables situés, l'un hors du faubourg de la Croix-Rousse & l'autre hors du faubourg de St. Irenée, pour recevoir les cadavres desdits faubourgs & d'une partie des montagnes adjacentes. Le nombre des cadavres portés à ces deux cimetieres n'excéderait pas deux cents annuellement, tandis que le cimetiere principal en recevroit environ quatre mille à lui seul; c'est donc sur ce dernier que doit se fixer l'attention de ceux qui s'occupent à faire des recherches sur cet objet.

Il est aisé de concevoir combien doit être grande la masse des miasmes putrides qui s'exhalent d'une aussi grande quantité de cadavres en putréfaction, & combien elle seroit dangereuse, si ces miasmes n'étoient pas dispersés dans un air libre & continuellement renouvellé. C'est pour remplir cet objet qu'il faut que le cimetiere principal soit

placé ſur une élévation, dont la poſition ſoit au nord ou à l'eſt de la ville ; ſur une élévation, parce que les miaſmes méphitiques ſont denſes & peſants, & qu'il faut un air courant pour les balayer à fur & meſure qu'ils s'échappent de la terre ; au nord ou à l'eſt de la ville, parce que les vents qui ſoufflent portant avec eux les miaſmes dont ils ſont chargés, les vents du nord & d'eſt étant pour l'ordinaire, plus froids que ceux du midi & d'oueſt, ils condenſent les vapeurs & s'oppoſent aux exhalaiſons qui peuvent s'élever des foſſes ; d'ailleurs ces vents ſoufflants de haut en bas nétoyent facilement ces menues vapeurs, que leur denſité & leur peſanteur retiennent près de la terre, au lieu que les vents du midi & d'oueſt qui ſont plus chauds, raréfient ces vapeurs, facilitent leur ſortie de terre, & alors ſi le cimetiere principal ſe trouvoit ſitué de maniere que ces mêmes vents en ſoufflant portaſſent les exhalaiſons ſur la ville, il en réſulteroit néceſſairement le plus grand danger pour les habitans, qui déjà ne reſpirent pas un air bien pur, lorſque ces ſortes de vents regnent dans l'atmoſphere.

La nature du terrein doit être priſe en conſidération. Il faut pour les cimetieres un terrein ſec & léger, pour que les ſucs qui compoſent l'homme & qui s'échappent par la décompoſition qui s'opere après la mort, ſoient plus aiſément abſorbés. Un terrein humide conſerveroit trop long-tems les cadavres, les vapeurs ſeroient plus abondantes & plus épaiſſes, conſéquemment plus nuiſibles. Nous obſervons conſtamment, que dans les tems pluvieux & chauds, les exhalaiſons qui s'élevent des cimetieres ſont très-denſes & très-

abondantes, parce que l'humidité de la pluie se réunissant à celle des cadavres, qui alors n'est plus autant absorbée par la terre, forme un nuage fort épais au-dessus des fosses.

D'après ces considérations, je crois que le lieu le plus convenable pour le cimetiere principal de la ville de Lyon est sur l'élévation couronnée par un petit bois de pins située à environ demi-lieue de la ville, entre Bron & Villeurbanne, sur la gauche du grand chemin de Grenoble ; sa position se trouve à l'est de la ville, éloignée des habitations ; le terrein a les qualités requises, un grand chemin y conduit, & il sera facile de donner à ce cimetiere toute l'étendue nécessaire par le bon marché du terrein que je propose.

J'ai dit que le nombre des morts s'éleve à Lyon, année commune, à un peu plus de quatre mille, que le cimetiere principal en recevroit à lui seul environ quatre mille par an ; c'est sur ce nombre qu'il faut régler l'étendue du terrein nécessaire à cet objet ; je pense que seize bicherées lyonnoises suffiront pour cela, & que deux bicherées suffiront à chacun des deux autres.

Dans un cimetiere où l'on enterrera un aussi grand nombre de cadavres, il est impossible de faire à chacun une fosse particuliere, il faut donc y pratiquer des fosses générales en assez grand nombre, d'une étendue & d'une profondeur considérables, afin de recevoir une certaine quantité de corps, & de ne r'ouvrir lesdites fosses qu'après un laps de tems bien plus que suffisant, pour la parfaite dissolution des cadavres.

Chaque cadavre présente un volume équivalent à deux pieds & demi cubes ; mais comme parmi

le nombre des morts il y a beaucoup d'enfants qui occupent bien moins de place, on peut évaluer le volume de chaque corps à deux pieds cubes, l'un dans l'autre ; ainsi une fosse de trente-six pieds sur trente-six pieds & de quinze pieds de profondeur donne un espace de dix-neuf mille quatre cent quarante pieds cubes, dans laquelle on pourroit enterrer plus de neuf mille cadavres ; mais comme il faut de la terre pour couvrir chaque couche de corps & pour remplir l'interstice qui se trouve entre eux & en évaluant la quantité de terre nécessaire pour cela sur deux pieds cubes pour chaque cadavre, ce qui fait le même volume que j'ai donné à chaque corps ; on verra qu'une fosse de plus de dix-neuf mille pieds cubes recevroit aisément cinq mille cadavres, & seroit beaucoup plus grande qu'il ne faut pour enterrer tous les morts de cette ville, dont le nombre étant d'environ quatre mille par an, n'occuperoit que huit mille pieds cubes d'espace, & qu'alors il resteroit environ douze mille pieds cubes pour y mettre la terre destinée à les couvrir.

J'ai demandé seize bicherées lyonnoises pour faire le cimetiere principal ; ces seize bicherées donnent un quarré de cent soixante & seize mille quatre cents pieds de surface, dont les côtés sont de quatre cent vingt pieds ; de cet espace de terrein environ soixante-dix-sept mille sept cent soixante pieds seront destinés pour l'inhumation des cadavres, ils seront divisés en soixante fosses de douze cent quatre-vingt-seize pieds quarrés : ce qui forme des fosses de trente-six pieds sur trente-six pieds, & dont la profondeur sera de quinze pieds. Chacune de ces fosses servira pendant un an, &

n'aura besoin d'être r'ouverte que tous les soixante ans, tems bien plus que suffisant pour la dissolution entiere & parfaite des corps. Le reste du terrein seroit employé à faire les allées, sentiers, fossés & autres objets d'ornement dont je parlerai ci-après.

Je sais qu'il seroit à desirer que chaque cadavre eût sa fosse particuliere dans un cimetiere; mais comme cela est impossible, & qu'il faut des fosses générales pour la sépulture d'un aussi grand nombre de morts que celui d'une ville comme la nôtre, je préfere les fosses très-profondes; 1°. parce qu'à fur & mesure que la fosse se remplit, les couches supérieures pesent sur les inférieures dont les cadavres sont en putréfaction, garantissent l'atmosphere des exhalaisons & agrandissent l'étendue de la fosse en proportion de la diminution du volume des corps. 2°. Plus les fosses seront profondes & étroites, moins elles présenteront de surface; il sera possible de mettre les couches de terre plus épaisses, & l'infection sera moins grande, parce que la masse des exhalaisons est toujours en raison de la grandeur des corps en putréfaction.

Si l'on faisoit des fosses larges & superficielles, il faudroit donner une bien plus grande étendue aux cimetieres, parce qu'il faut alors gagner en largeur ce qu'on perd en profondeur, & quelques soins qu'on eût de bien couvrir les cadavres de terre, les exhalaisons méphitiques seroient plus abondantes par la raison que la terre étant perméable, elle les laisse échapper facilement; de-là une infection d'autant plus considérable, que l'étendue sera plus grande & plus superficielle.

Ainsi je pense que des fosses de trente-six pieds

de ſurface en quarré ſur quatorze à quinze pieds de profondeur, doivent être préférées à des foſſes plus larges & moins profondes; des foſſes de cette grandeur pourront ſervir pendant un an pour inhumer tous les morts de Lyon, ſans qu'il en réſulte une infection ſenſible, ſur tout ſi le cimetiere eſt placé à l'eſt de la ville, parce que ce vent ſouffle rarement & toujours faiblement, s'il eſt ſitué de maniere que l'air y ſoit continuellement renouvellé, & ſi, comme je le propoſe, ce cimetiere eſt aſſez grand pour y pouvoir faire ſoixante foſſes, on ne feroit obligé de r'ouvrir leſdites foſſes que tous les ſoixante ans, & alors on peut le faire ſans danger. On pourroit, avant de fermer une foſſe y jetter quelques ſetiers de chaux vive qu'on couvriroit par une couche de terre de trois à quatre pieds d'épaiſſeur, bien foulée & ſur laquelle on ſemeroit des plantes aromatiques.

Ce cimetiere feroit clos par un mur d'environ ſix pieds de haut, entouré d'un large foſſé, & percé dans toute ſon étendue par de petits jours appellés barbacannes, afin d'établir un courant d'air dans toutes ſes parties; ce mur feroit couvert par des dalles peu épaiſſes & qui déborderoient de quelques pouces de chaque côté; j'aurois bien deſiré ne mettre pour clôture qu'un double rang d'haies vives avec un large foſſé entre deux; mais les haies outre qu'elles viennent très-difficilement dans les terreins ſablonneux, tels que celui que je propoſe, ont encore l'inconvénient de ne faire qu'une clôture imparfaite & incapable de s'oppoſer aux incurſions des animaux, les ſeules que les cimetieres ayent à craindre.

La figure ou forme des cimetieres eſt aſſez in-

différente, cependant je préférerois la forme quarrée, parce que c'eſt celle dans laquelle il y a le moins de terrein à perdre, & dont on peut le mieux tirer parti.

Voici le genre de décoration, dont je crois les cimetieres ſuſceptibles : 1°. Une allée qui feroit le tour & qui laiſſeroit un eſpace de douze pieds entr'elle & le mur de clôture. 2°. Une allée cruciale qui partageroit le cimetiere en quatre parties égales; dans chacune deſquelles on pourroit pratiquer quinze foſſes, de la grandeur déterminée ci-deſſus. 3°. La réunion ou centre de cette allée formeroit une enceinte circulaire d'une étendue aſſez grande pour qu'on pût y bâtir un édifice ſimple, vaſte & bien aéré, deſtiné à ſervir de ſépulture aux hommes vertueux, & qui auroient bien mérité de leur patrie, & dans lequel on ne pourroit être inhumé que par délibération de la commune aſſemblée à cet effet, & dans laquelle aſſemblée tout citoyen qui auroit à ſe plaindre du défunt feroit entendu & ſa plainte jugée.

Je deſirerois que cet édifice fût en forme de rotonde, ouvert aux quatre vents cardinaux avec un ſimple autel ſurmonté d'une croix, le tout en pierre; le deſſous feroit une voûte ſépulcrale, dont le pourtour fait en catacombes, dans leſquelles on placeroit les corps, & dont le vuide feroit enſuite rempli avec de la terre mêlée de chaux. Une pierre ſur laquelle feroit gravée une inſcription ſimple qui indiqueroit ce qui auroit mérité cette récompenſe au défunt, ainſi que la date & le n°. de la délibération du conſeil général de la commune, ſerviroit de fermeture. Jamais ces tombeaux ne pourroient être ouverts ſous quelque prétexte que ce fût.

L'allée cruciale feroit faite avec des ifs, des cyprès ou des bouis qu'on ne laifferoit pas élever à plus de trois pieds de haut, afin de ne point intercepter la libre circulation de l'air. L'enceinte circulaire autour de l'édifice feroit auffi faite avec les mêmes arbuftes, entre lefquels on placeroit quelques pins à une grande diftance les uns des autres. L'allée qui feroit le tour du cimetiere feroit toute en petits pins, éloignés les uns des autres de douze pieds; on donneroit à chacune de ces allées feize pieds de largeur.

J'ai dit qu'on laifferoit un intervalle de douze pieds entre l'allée qui regneroit autour du cimetiere & le mur de clôture; y auroit-il de l'inconvénient à divifer cet efpace de terrein, en petits quarrés de douze pieds ou environ, féparés les uns des autres par une petite haie de cyprès, & deftinés à être vendus aux citoyens qui defireroient avoir un lieu de fépulture pour leur famille, & dans lefquels ils pourroient faire conftruire des tombeaux peu élevés mais auffi profonds qu'ils le jugeroient à propos?

Ces petits quarrés feroient au nombre d'environ cent vingt; le produit de leur vente ferviroit à payer une grande partie de ce que pourroit coûter la conftruction de ce cimetiere; la vente s'en feroit à l'enchere; on pourroit affujettir les acquéreurs à faire chacun un arc de quinze pieds de haut fur douze de large, ce qui formeroit une galerie tout autour du cimetiere, dans laquelle feroient placés les tombeaux & autres ornements, fuivant le génie de nos artiftes, & la volonté des propriétaires. On ne doit point regarder cette aliénation comme une diftinction humiliante, ni onéreufe pour les autres citoyens, que leur fortune

priveroit du très-petit avantage d'avoir une ſépulture particuliere, puiſque cette ſépulture feroit réunie au cimetiere général & dans la même enceinte (1).

Pour diminuer ou corriger un peu la mauvaiſe odeur, je penſe qu'on doit laiſſer croître des plantes dans les cimetieres, que ces plantes doivent être odoriférantes, telles ſont la lavande, l'origan, la ſauge, le romarin, &c.

Comme le cimetiere que je propoſe feroit un peu éloigné de la ville, on ne pourroit pas exiger que les prêtres fonctionnaires publics y conduiſiſſent les morts de leur paroiſſe; pour cet effet on feroit conſtruire un char funéraire d'une grandeur capable de recevoir douze à quinze cadavres; ce char feroit bien ſuſpendu ſur quatre roues, propre, bien fermé & traîné par deux chevaux conduits au pas & accompagné d'un fonctionnaire public juſqu'au cimetiere.

Dans l'enceinte de ce char on pratiqueroit un eſpace propre à recevoir un rechaud avec du feu, dans lequel on jeteroit des baies de geniévre pour corriger la mauvaiſe odeur qui pourroit s'exhaler des différens cadavres; cette précaution ne feroit pas coûteuſe & produiroit le meilleur effet.

Ce char partiroit de la ville tous les ſoirs à la nuit tombante & recueilleroit les corps qui auroient été dépoſés après les cérémonies ordinaires, dans des lieux deſtinés à cet effet.

(1) M. Marcou, architecte, dont les talens méritent d'être connus, a eu la complaiſance de me faire des plans parfaitement deſſinés & exactement calqués ſur ce programme.

Ces dépôts feroient au nombre de quatre pour la ville, fitués, favoir : le premier à la réunion des paroiffes de la Métropole & de S. Paul ; le fecond à l'endroit où fe termineront les paroiffes des cantons de nord-eft & de nord-oueft ; le troifieme près du grand college, pour les paroiffes des cantons de l'Hôtel commun & de la Halle aux bleds ; enfin le quatrieme près le pont de la Guillotiere pour les morts des cantons de la Fédération & de l'Hôtel-Dieu ; on pourroit ajouter un cinquieme dépôt à la Guillotiere, pour les morts de ce faubourg : ceux des hôpitaux continueront à être portés en terre comme par le paffé.

C'eft dans ces dépôts, compofés chacun d'un petit oratoire & d'un lieu d'entrepôt, fitués dans des endroits bien aérés que les prêtres fonctionnaires viendroient faire les cérémonies qu'ils ont coutume de faire en dépofant les morts dans les lieux de fépulture, & où les parents & amis qui accompagnent les convois funebres, leur jeteroient l'eau-benite & leur diroient un éternel adieu ; enfuite le char en paffant à l'heure indiquée fe chargeroit de tous les corps & les conduiroit au cimetiere.

Ce cimetiere n'auroit qu'une feule entrée du côté de la ville, fermée par une barriere en fer, au-deffus de laquelle on pourroit mettre l'infcription fuivante ou toute autre, mais en françois.

Le champ du repos.

ou

Nous fûmes ce que vous êtes ;
Vous ferez ce que nous fommes.

Tel eſt, mes chers concitoyens, le projet que l'amour du bien général & la conſervation de votre ſanté m'ont ſuggéré. Je n'ai point cherché à l'orner des charmes d'une éloquence flatteuſe & ſéduiſante, perſuadé que la clarté eſt ſeule néceſſaire pour des ouvrages de cette nature, & que les choſes ſont toujours aſſez bien dites lorſque l'auteur a ſu ſe faire comprendre. Je n'oſe me flatter d'avoir réuſſi, je n'ai cherché qu'à vous être utile & à mériter votre eſtime; je deſire de bon cœur que quelqu'autre préſente un plan meilleur que le mien, mais je ſouhaite que les corps adminiſtratifs de cette ville s'occupent promptement de cette tranſlation, c'eſt la ſeule récompenſe que j'ambitionne.

N. B. Le 21 mars j'ai remis ce mémoire à un de MM. les Officiers municipaux pour être préſenté à la Municipalité, & le 27 avril dans une aſſemblée du conſeil-général de la Commune, on a nommé ſix commiſſaires, pour examiner les différens projets préſentés ſur le même ſujet, s'aboucher avec leurs auteurs & en faire le rapport ſous quinzaine.

126